



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 25/11/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 novembre 2020 - Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Inauguration d'un Lieu d'Accueil Relais et d'un appartement pour les victimes violences conjugales à La Souterraine

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la préfète de la Creuse a inauguré ce jour le Lieu d'Accueil Relais pour les victimes de violences conjugales porté par le centre communal d'action sociale (CCAS) de La Souterraine, en présence du maire, Etienne LEJEUNE, de Pauline JOUFFREY, Substitut du procureur, du Colonel Eric CABIOCH, Commandant du groupement de gendarmerie de la Creuse et de Julien DELANNE, Président du CCAS de La Souterraine.

Ce projet vise à proposer une offre de proximité pour les victimes de violences conjugales, complémentaire des associations et dispositifs existants, pour beaucoup localisés à Guéret. Le Lieu d'Accueil Relais se traduit par la désignation et la formation de deux référentes au CCAS, la mise en place d'un bureau d'accueil, le développement de permanences d'associations partenaires (CIDFF, Aravic-France Victimes) ainsi qu'un partenariat renforcé avec les partenaires départementaux (parquet, gendarmerie, conseil départemental, comité d'accueil creusois). En outre, en lien avec ce Lieu d'Accueil, un appartement dédié aux victimes est également mis en place à La Souterraine.

L'ensemble des engagements des partenaires donnent lieu à la signature d'un « Contrat Local de Lutte contre les Violences sexistes et sexuelles ».

Un an après le Grenelle, quel bilan ?

Le développement d'une offre de proximité faisait partie des engagements du Grenelle au niveau départemental. Le territoire est désormais mieux couvert en structures d'accueil de proximité avec l'ouverture d'un Lieu d'Accueil à Bourganeuf durant l'été et un autre aujourd'hui à La Souterraine. Ces accueils viennent compléter les structures spécialisées (Aravic-France Victimes 23, CIDFF, Intermède 23, Intervenante sociale en gendarmerie et police du conseil départemental), pour l'essentiel situées à Guéret.

Un appartement dédié pour les victimes de violences conjugales, financé dans le cadre des 1000 nouvelles places d'hébergement du Grenelle sera en fonctionnement dès le mois de décembre à La Souterraine. Il complète l'offre existante en matière d'hébergement d'urgence, à savoir une convention première urgence pour une mise à l'abri la nuit et les week-ends et deux appartements dédiés situés à Guéret.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

La prise en charge des enfants co-victimes de violences conjugales était également une des priorités du Grenelle départemental. En la matière plusieurs actions sont réalisées ou en cours, grâce à la mobilisation de tous (État, justice, Conseil départemental et CAF) :

- Deux conférences se sont tenues en fin d'année dernière sur le sujet et ont réunis chacune une centaine de professionnels ;
- Des groupes de parole simultanés pour les mères d'une part et les enfants d'autre part sont montés et financés et se tiendront dès que la pandémie le permettra ;
- Des dispositifs très novateurs verront le jour à la fin du premier trimestre 2021 : il s'agit de trois dispositifs protégés pour l'exercice du droit de visite et du droit de garde après la séparation en cas de violences conjugales.

Ces dispositifs ont en commun de faire intervenir une structure qui joue le rôle de tiers entre les parents et de médiateur pour l'enfant. Ils permettent ainsi d'éviter tout contact entre les parents lors de la remise des enfants, ce qui évite une mise en danger de la victime et des enfants d'une part et un risque de réitération pour l'auteur d'autre part. Ils pourront être sollicités par les parents mais seront le plus souvent prescrit par un juge.

Mis en place en Seine-Saint-Denis à titre expérimental, ces dispositifs sont encore très peu développés en France mais constituent une réponse totalement adaptée aux besoins. En effet, non seulement les violences ne cessent pas après la séparation, mais cette période est particulièrement propice au passage à l'acte et à la violence qui se manifeste souvent à l'occasion de la remise des enfants.

Ce projet est inscrit dans le cadre du plan départemental prévention et protection de l'enfance (contractualisation État/département) et donnera lieu à un appel à projet du Conseil Départemental en vue d'une mise en place au premier trimestre 2021.

Une enquête régionale sur les violences sexistes et sexuelles pour aller toujours plus loin

Les premiers résultats de l'enquête sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine, diligentée par la délégation régionale aux droits des femmes et la région, sont disponibles. Menée par l'ARESVI (association de recherche sur la santé, la ville et les inégalités), cette enquête permet de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les victimes en vue d'une amélioration permanente de la prise en charge (cf document de synthèse joint).